

INFORMATION
DES PERSONNES CONCERNEES
PAR LE TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
MIS EN OEUVRE POUR LA GESTION DU SYSTEME D'ALERTE
EN CAS DE RISQUES MAJEURS

Le Service en charge de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze dispose de moyens informatiques destinés à alerter et à informer le plus rapidement possible en cas de risque majeur, que ce soit un risque sanitaire, un risque technologique ou un risque naturel, notamment le risque d'inondation, :

- Les personnes exposées à ce risque majeur.
- Les personnels d'astreinte des entreprises ou des Collectivités concernées.

Ce traitement de données utilisé dans le cadre de la gestion des appels téléphoniques en cas de risques majeurs est un outil permettant notamment :

- D'avoir des informations téléphoniques à jour sur les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs,
- Aux personnes autorisées (les Maires) d'alerter par téléphone ou par tout autre moyen les personnes exposées à ces risques afin qu'elles puissent prendre leurs dispositions et se mettre à l'abri.
- D'élaborer des rapports d'alerte à l'issue de chaque diffusion afin de pouvoir engager des actions complémentaires auprès des personnes n'ayant pu être jointes.
- De prendre en charge éventuellement les personnes à mobilité réduite.
- De mettre en place un plan d'alerte.

Les informations enregistrées sont recueillies au moyen de formulaires remplis volontairement par les administrés et sont également issues des fichiers France Télécom. Elles sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :

- Le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Services Techniques,
- Les agents du service de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO),
- Les agents du prestataire de service qui gère le service de diffusion des appels.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Service en charge de la Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur de la Communauté de Communes des pays de Rhône et Ouvèze.